

# LE DROIT D'AUTEUR

ORGANE MENSUEL DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION

POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES, A BERNE

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

**Études générales:** LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE (Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Pays scandinaves, Suisse), p. 149. — REVISION DE LA LÉGISLATION ALLEMANDE CONCERNANT LE DROIT D'AUTEUR SUR LES ŒUVRES D'ART ET DE PHOTOGRAPHIE. Seconde délibération au Reichstag, p. 157.

**Nouvelles diverses:** ALLEMAGNE. Discussion, au Reichstag, sur les rapports avec les États-Unis en matière de *copyright*, p. 159. — AUTRICHE. Mouvement en faveur de la protection internationale des auteurs, p. 159. — FRANCE. Action en faveur de la protection internationale des auteurs, p. 160. — Une mesure préfectorale pour assurer la saisie des contrefaçons, p. 160. — ROUMANIE. Élaboration d'une loi nouvelle sur le droit d'auteur, p. 160.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### Études générales

#### LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE

La statistique des productions intellectuelles n'est pas sans analogie avec celle de la natalité. Les œuvres voient le jour et entrent dans la circulation, les unes, faibles, prédestinées à une existence éphémère, les autres, vigoureuses, appelées à vivre longtemps. Comme les hommes, elles remplissent leur mission temporaire et, celle-ci terminée, elles sont remplacées par d'autres qui se basent sur les expériences et les vérités acquises antérieurement. Dans leur destinée se révèlent la même lutte pour l'existence, les mêmes conditions de chance et de malchance. Pour des milliers d'œuvres, comme pour des millions d'hommes, il ne reste aucune trace sur la terre, et les possibilités de disparition augmentent même pour les imprimés, à en croire l'ancien directeur général de la Bibliothèque nationale, à Paris, M. Delisle, car il prédit la destruction, dans un avenir rapproché, de la plupart de nos livres contemporains, lesquels imprimés, à l'encontre des incunables, sur un papier de mauvaise qualité, préparé chimiquement, ne résisteront pas à une décomposition assez rapide. En revanche, l'élément intellectuel des ouvrages qui ne disparaissent pas tout à fait ou qui revivent en nouvelles éditions, se maintient victorieusement et continue à féconder les idées des générations futures. Ce que les annales de l'Histoire sont pour les

hommes, les Bibliothèques le sont pour les livres. Comme, à côté de monographies locales qui sortent de l'oubli quelques hommes isolés, il y a l'histoire des grandes figures de l'humanité, ainsi il restera, à côté des ouvrages connus seulement de quelques initiés et chercheurs, les œuvres classiques des esprits d'élite. Il s'opérera ici une sélection inévitable, nécessaire à tout progrès.

Cet aperçu général, qui n'est pas exempt d'une certaine résignation mélancolique, ne s'imposait pas avec autant de netteté aux temps où quiconque écrivait un ouvrage espérait plus ou moins fermement y déposer le germe de l'immortalité. C'est, en effet, l'époque actuelle qui s'est rendu mieux compte de l'effort collectif dont l'effort individuel ne constitue qu'un élément. La statistique est intervenue et a montré par des tableaux d'ensemble d'abord l'énorme masse des productions intellectuelles à laquelle on était loin de s'attendre, puis la régularité, l'eurythmie d'apparition de ce qu'on croyait être spontanéité absolue et activité quelque peu arbitraire, enfin la connexité de cette création de valeurs moitié matérielles, moitié immatérielles, avec les lois qui régissent les autres phénomènes économiques. Une appréciation beaucoup plus naturelle des manifestations du travail intellectuel a remplacé les jugements superficiels ou hâtifs à ce sujet, et ces manifestations commencent à être analysées dans leur totalité avec beaucoup plus d'esprit philosophique.

Que la plupart des écrivains n'écrivent plus pour la gloire ou pour le plaisir, mais pour vivre de leur plume, pour exercer une profession, cela n'étonnera plus guère celui qui connaît les nécessités impérieuses

de l'alimentation intellectuelle de la société de nos jours. Que des idées fausses circulent sur cette profession — « c'est le seul métier qu'on n'ait pas besoin d'apprendre », a-t-on dit, — elle partage ce sort avec d'autres professions modernes, la photographie, par exemple. A ce point de vue les plaintes continues sur « la pléthore de la production littéraire, l'anémie de la critique, l'indifférence croissante du public », plaintes qui s'élèvent tout aussi fréquemment et vigoureusement dans les autres domaines, partout où il y a concurrence vive, perdent beaucoup de leur raison d'être et n'effrayeront plus quiconque s'est familiarisé avec les effets de vitalité des forces sociales dans le monde entier.

Bien que la production intellectuelle apparaisse ainsi, grâce à la lumière de la statistique, comme une des fonctions multiples du corps social et que la contribution de l'individu à l'œuvre commune soit, en réalité, beaucoup plus modeste qu'on ne s'imaginait jadis, cette coopération ne manque pas de grandeur puisqu'elle est ennoblie par le sentiment de la solidarité universelle.

#### Allemagne

La production de l'année 1905, que la maison Hinrichs a relevée comme de coutume pour l'Empire allemand et les parties de langue allemande de l'Autriche et de la Suisse, est encore en avance sur celle de l'année 1904 (+ 508); cependant cette avance est moins considérable (1,79 %) que celle des années antérieures (1902: 6,22 %; 1903: 2,6 %; 1904: 2,8 %), ainsi que cela ressort du tableau ci-après (v. page 150).

« Cette avalanche de nouvelles publications — déclare le Comité exécutif du

Année	Publications	Année	Publications
1896 :	23,339	1901 :	25,331
1897 :	23,861	1902 :	26,906
1898 :	23,739	1903 :	27,606
1899 :	23,715	1904 :	28,378
1900 :	24,792	1905 :	28,886

Cercle allemand de la librairie dans le rapport soumis à l'assemblée annuelle, le 13 mai 1906, — nous remplit d'une inquiétude croissante, car l'expérience nous enseigne qu'une certaine proportion seulement en peut être débitée par la voie coûteuse de l'envoi au choix à domicile et par l'exposition en magasin, alors que toute la littérature des années précédentes doit être en même temps offerte à nouveau aux clients. Il n'y a qu'un commerce de la librairie d'assortiment ramifié dans les plus petites villes et localités, bien cultivé et plein d'ardeur au travail, qui puisse remplir la lourde tâche de répandre toutes ces reproductions, particulièrement nombreuses dans les branches connexes des Belles-Lettres et des livres pour la jeunesse, et, en second lieu, dans les branches rigoureusement scientifiques. Puisse dès lors ce commerce compter toujours sur l'appui des éditeurs, des commissionnaires, des associations et des autorités!»

Cependant, dans son rapport présenté à la Société des libraires de Leipzig le 29 janvier 1906, le président, M. Robert Voigtländer, se montre moins préoccupé à ce sujet et s'exprime ainsi: «Il est certain qu'en 1871 ont paru 10,669 ouvrages et revues(?), en 1904 pas moins de 28,378. Mais, dans ce laps de temps, la population de l'Empire allemand s'est élevée de 41 à 60 millions d'âmes; le bien-être et le goût de la lecture se sont, en outre, développés, en sorte que l'accroissement presque triple de la matière à lire n'est pas trop étonnant. Les plaintes sur le défaut d'acheteurs pour ces publications sont de moins en moins justifiées lorsqu'on constate la vente gigantesque de certains livres à la mode et le succès réel d'un grand nombre d'autres ouvrages. Ce qui frappe le public, ce qu'on veut ou doit avoir lu, est acheté volontiers. Sans doute, on emprunte encore des livres trop nombreux, mais le livre malpropre du cabinet de lecture n'a plus la prépondérance d'antan. A certains égards on aimerait même voir se fonder bien plus d'établissements de prêt de livres, savoir les bibliothèques populaires et les salles de lecture publiques où sont éduqués les futurs acheteurs de livres.»

Voici un tableau détaillé de cette production considérable:

	1904	1905
Bibliographie générale. Bibliothéconomie. Encyclopédies. Oeuvres collectives. Recueils. Écrits de sociétés savantes. Questions universitaires . . .	510	519
A reporter	510	519

	1904	1905
Report	510	519
Théologie . . . . .	2,571	2,490
Sciences juridiques et politiques	2,403	2,554
Médecine . . . . .	1,989	1,813
Sciences naturelles. Mathématiques . . . . .	1,531	1,429
Philosophie. ( <i>Théosophie</i> ) . . . . .	642	581
Éducation, instruction. Livres pour la jeunesse . . . . .	4,218	4,287
Philologie. Linguistique. Science de la littérature . . . . .	1,728	1,905
Histoire . . . . .	1,157	1,077
Géographie. Cartes . . . . .	1,391	1,431
Science militaire . . . . .	622	667
Commerce. Technologie ( <i>Trafic</i> )	1,809	1,945
Architecture. Génie civil . . . . .	918	885
Économie domestique. Agriculture. Sylviculture . . . . .	960	960
Belles-Lettres ( <i>Pièces de théâtre. Récits populaires</i> ) . . . . .	3,954	4,331
Beaux-Arts . . . . .	907	913
Livres populaires . . . . .	629	592
Divers . . . . .	439	507
Total	28,378	28,886

La hausse se manifeste surtout dans les deux branches de la philologie (+ 177) et des Belles-Lettres (+ 377); deux autres branches (sciences juridico-politiques et commerce-technologie) sont en progrès constant depuis quelques années; les autres branches oscillent.

Le nombre des dissertations et écrits académiques dont la bibliographie paraît dans la revue mensuelle *Bibliographischer Monatsbericht*, éditée depuis dix-huit ans par la maison Gustave Fock, à Leipzig, avait fait, au commencement du siècle où il était d'environ 3800 publications annuelles, un saut brusque à 5141 publications dans l'année universitaire de 1902/03 et cela pour une cause toute fortuite (v. *Droit d'Auteur*, 1904, p. 142). La diminution qui apparaît en 1905/06 implique une sorte de réaction contre cette hausse inattendue.

	1903/04	1904/05	1905/06
1. Philologie classique et archéologie . . . . .	206	225	275
2. Philologie moderne. Langues et littératures modernes . . . . .	377	300	350
3. Langues orientales et linguistique . . . . .	56	57	42
4. Théologie . . . . .	39	39	27
5. Philosophie . . . . .	124	115	121
6. Pédagogie . . . . .	124	227	239
7. Histoire et sciences auxiliaires. . . . .	159	152	190
8. Géographie . . . . .	37	41	38
9. Sciences juridiques et politiques . . . . .	739	1,024	782
10. Médecine . . . . .	1,719	1,428	1,202
11. Sciences naturelles (zoologie, botanique, géologie) . . . . .	268	266	255
A reporter	3,848	3,874	3,521

	1903/04	1904/05	1905/06
Report	3,848	3,874	3,521
12. Sciences exactes (mathématiques, physique, astronomie, météorologie) . . . . .	310	289	235
13. Chimie . . . . .	707	573	563
14. Arts figuratifs . . . . .	30	36	28
15. Sciences techniques et commerciales . . . . .	—	63	52
16. Musique . . . . .	12	6	8
17. Agriculture. Sylviculture . . . . .	28	42	31
18. Divers (bibliothéconomie, discours) . . . . .	32	51	93
Total	4,967	4,934	4,531

La diminution se fait sentir surtout dans la branche de la médecine et dans celle des sciences exactes; elle est un phénomène moins anormal dans celle des sciences juridiques et politiques où le chiffre est presque celui d'il y a quatre ans. Comme nous l'avons vu déjà dans la statistique générale, les branches de la philologie et de la pédagogie sont, ici encore, en hausse. Dans les autres branches, les changements sont peu accentués.

Le mouvement des chiffres relatifs aux publications des sciences juridiques et politiques, qui sont consignées dans la *Uebersicht der gesamten staats- und rechtswissenschaftlichen Literatur*, publiée depuis 38 ans par M. Otto Mühlbrecht, de la maison Puttkammer et Mühlbrecht, à Berlin (v. *Droit d'Auteur*, 1904, p. 76), ressort du tableau suivant qui comprend les quatre dernières années:

PUBLICATIONS EN	1902	1903	1904	1905
Allemand . . . . .	2,299	2,538	2,560	2,417
Français . . . . .	487	495	558	409
Anglais . . . . .	640	736	782	773
Italien . . . . .	117	120	224	229
Hollandais . . . . .	144	137	183	192
Langues scandinaves . . . . .	153	105	95	103
Espagnol . . . . .	77	128	64	68
Total	3,917	4,259	4,466	4,191

Les trois premières catégories sont en baisse, les quatre dernières en hausse légère vis-à-vis de l'année 1904; la baisse (— 275) prévaut et apparaît surtout dans la catégorie des publications en langue française.

Le nombre total des traductions d'œuvres allemandes, soit protégées, soit tombées dans le domaine public, ne peut être comparé avec celui des années antérieures que pour les traductions en langues slaves, hongroise, roumaine et autres langues de l'Europe orientale, cette statistique ayant été continuée par M. Pech dans les mêmes conditions qu'autrefois; il a relevé, pour l'année 1905, 333 traductions semblables (1902 : 329; 1903 : 319; 1904 : 400), donc un chiffre qui, inférieur à celui de l'année

1904, est presque le même que celui de l'année 1903. L'année passée, M. Otto Mühlbrecht, le bibliographe si consciencieux des traductions d'œuvres allemandes en anglais, danois, espagnol, français, italien, néerlandais, norvégien et suédois, avait, pour cause de maladie, réuni avec les données statistiques de l'année 1904 celles d'une partie de l'année 1905 et avait ainsi relevé 405 traductions; cet été, il avait fait paraître dans le *Börsenblatt* le reste de la statistique pour l'année 1905 (177 traductions) et une première partie de celle de l'année 1906 (189 traductions), soit en tout, pour l'année 1905/06 un chiffre de 366 traductions, lorsque la mort est venue le surprendre peu de jours après sa dernière publication. C'est une perte très sensible pour la science bibliographique.

Les inscriptions d'œuvres allemandes pour lesquelles le *copyright* a été sollicité en 1905 aux États-Unis par l'intermédiaire de l'Agence générale instituée à New-York par le *Börsenverein* ont légèrement augmenté (1901: 1975; 1902: 1928; 1903: 2237; 1904: 2332; 1905: 2364), mais cette augmentation provient surtout des 41 enregistrements que dix-neuf éditeurs allemands ont fait opérer à Washington en invoquant la protection intérimaire accordée par la loi américaine du 3 mars 1905; pour le reste, les chiffres ont peu varié ou même fléchi; les œuvres musicales, œuvres nouvelles et œuvres complétées, ont été inscrites au nombre de 2268 (1903: 2266); les œuvres dramatiques (livrets) au nombre de 6 seulement (1902: 18; 1903: 7; 1904: 10); les œuvres d'art au nombre de 47 (1902: 46; 1903: 28; 1904: 34); un seul livre (trois en 1904) a obtenu la protection légale subordonnée à la clause de la refabrication.

La statistique relative à la production musicale (y compris les manuels de musique) a fort heureusement été continuée, bien qu'avec quelque retard, par la maison Hofmeister, à Leipzig, et à celle des années 1901 et 1902, publiée en 1903 (v. *Droit d'Auteur*, 1903, p. 123), est venue s'ajouter celle des trois années 1903, 1904 et 1905 que nous résumerons ci-après d'après les mêmes cadres récapitulatifs adoptés par nous déjà auparavant:

Oeuvres	1903	1904	1905
<i>a. Musique instrumentale.</i>			
Orchestre . . . . .	876	966	806
Musique militaire, instruments en cuivre . . . . .	313	343	288
Instruments à cordes . . . . .	871	1,007	773
Instruments à vent . . . . .	272	203	330
Mandoline, guitare, harpe . . . . .	80	227	326
Cithare . . . . .	313	449	434
Piano . . . . .	3,079	3,608	3,602

Oeuvres	1903	1904	1905
Orgue . . . . .	160	185	130
Harmonium, etc. . . . .	158	94	185
Divers . . . . .	45	23	15
<i>b. Musique vocale.</i>			
Chœurs . . . . .	2,625	2,661	3,057
Chants à une voix . . . . .	2,376	2,357	2,380
<i>c. Écrits.</i>			
Livres et images . . . . .	271	320	306
Livrets . . . . .	62	64	73
Revue . . . . .	54	61	92

Le chiffre total n'a pas beaucoup varié, mais les fluctuations sont plus grandes dans les diverses catégories, comme cela ressort du tableau d'ensemble suivant:

Années	Musique instrumentale	Musique vocale	Écrits	Total
Moyenne des dix années 1891-1900	6,558	4,301	369	11,198
1900	6,599	5,201	472	12,272
1901	6,505	5,388	483	12,376
1902	7,383	4,730	475	12,888
1903	6,167	5,001	387	11,555
1904	7,105	5,018	445	12,568
1905	6,889	5,437	471	12,797

La diminution de la musique instrumentale, qui est surtout visible dans les trois premières catégories, est contrebalancée par l'accroissement de la production de chœurs; dans certaines branches, surtout celles de la musique pour piano et des chants à une voix, la production a été, pendant quelques années, très stable, tandis qu'elle varie et suit les exigences de la mode dans d'autres branches (mandoline, guitare, cithare, harmonium).

Pour la presse périodique, nous possédons les relevés statistiques de la maison H. O. Sperling, à Stuttgart, qui édite l'excellent *Adressbuch der deutschen Zeitschriften und der hervorragenden politischen Tagesblätter Deutschlands, Oesterreichs und der Schweiz*; la 43<sup>e</sup> année (1906) de ce livre d'adresses indique 5715 revues et journaux *principaux* paraissant en langue allemande en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Le tableau suivant nous orientera sur le développement progressif de ces organes:

1893: 3,742	1899: 4,702
1894: 3,820	1900: 5,131
1895: 4,033	1901: 5,545
1896: 4,327	1903: 5,717
1898: 4,571	1906: 5,715

Depuis 1903 où a paru la 42<sup>e</sup> année de cette publication, le nombre des journaux et revues que l'éditeur a cru devoir y faire figurer en raison de leur importance, n'aurait donc pas augmenté; ces organes sont groupés, dans la première division du livre, en 31 rubriques principales et en 48 rubriques secondaires.

D'autre part, M. Kallmeyer a publié, dans le *Zeitungsverlag* du 30 novembre 1905, une statistique détaillée des journaux pro-

prement dits qui paraissent dans les diverses parties de l'Empire, à l'exception de la capitale; le nombre total ainsi indiqué est de 3566 journaux dont 1443 paraissent tous les jours.

En ce qui concerne l'importation et l'exportation des produits de l'industrie du livre et des arts graphiques, nous pouvons compléter le tableau que nous en avons établi il y a deux ans (v. *Droit d'Auteur*, 1904, p. 143), avec les données relatives à l'année 1904, puisées dans l'Annuaire statistique de l'Empire (les chiffres représentent des millions de marcs):

	Livres cartes, musique		Chromos, gravures, fotogr.	
	Import.	Export.	Import.	Export.
1899	21,986	70,604	10,443	62,195
1900	21,468	78,728	8,049	70,207
1901	22,144	79,392	7,414	89,874
1902	24,247	85,640	7,136	102,146
1903	28,908	84,007	?	60,548
1904	30,734	92,0	8,732	77,871

L'exportation des livres, cartes et œuvres musicales dépasse celle des années antérieures, tandis que celle des chromos et gravures est encore distancée par celle des années 1901 et 1902. La liste suivante montre comment se répartit la hausse signalée pour l'exportation des livres, etc.:

Exportation en	1901	1902	1903	1904
Autriche-Hongrie	35,34	38,16	36,97	39,8
Suisse . . . . .	9,04	10,15	9,98	10,7
Russie . . . . .	7,25	6,89	6,46	7,5
États-Unis . . . . .	6,36	6,95	6,20	7,7
Grande-Bretagne	4,89	5,40	5,98	7,3
Pays-Bas . . . . .	3,42	3,98	3,93	4,1
France . . . . .	2,63	3,19	3,81	3,2

Sauf pour la France, pour laquelle l'exportation a subi un arrêt, les chiffres de l'année 1904, comparés à ceux des quatre années antérieures, sont des maximums. En revanche, la France a augmenté son exportation en Allemagne dans cette branche (1902: 3,07 millions de marcs; 1903: 3,98; 1904: 4,5); il en est, d'ailleurs, de même pour l'Autriche-Hongrie (1902: 9,8; 1903: 10,58; 1904: 10,9), et surtout pour la Suisse (1902: 3,57; 1903: 4,34; 1904: 4,8), laquelle couvre par son exportation presque la moitié de la valeur des livres, etc., que lui envoie l'Allemagne.

Le *Börsenverein* comptait en mai dernier 3280 membres (1904: 3125; 1905: 3260) et son *Annuaire officiel* fournit de nouveau des données statistiques très explicites sur la répartition des maisons de commerce de la librairie, de la musique et des objets d'art, que ce Cercle a su grouper en une association puissante; comme l'*Annuaire* pour l'année 1907 vient de paraître, nous pouvons ajouter même les chiffres qui ont été recueillis à cette fin d'année, et nous

obtenons ainsi le tableau suivant des firmes de langues allemandes qui ont servi d'organes à ce commerce dans les derniers quatre ans :

	1904	1905	1906	1907
Allemagne . . .	8,207	8,502	8,752	9,126
Autriche-Hongrie	941	984	1,001	1,032
Suisse . . . . .	296	305	327	336
Pays d'Europe . . .	934	947	917	977
Amérique . . . . .	178	182	187	187
Afrique . . . . .	19	19	20	23
Asie . . . . .	39	32	31	44
Australie . . . . .	10	9	12	12
Total	10,624	10,980	11,247	11,737

Sauf pour deux continents (Amérique et Australie) où le nombre de firmes est resté stationnaire, on constatera une augmentation considérable dans les autres groupes; elle est, par rapport à l'année 1905, de 624 firmes pour l'Allemagne, de 48 firmes pour l'Autriche-Hongrie, de 31 pour la Suisse, de 30 pour les autres pays d'Europe. Depuis 1902, l'*Annuaire* a pu relever 1968 firmes de plus. Toutes ces firmes se répartissent maintenant sur 2275 localités (1902: 2032), parmi lesquelles 1584 situées dans l'Empire allemand, 299 en Autriche-Hongrie, 77 en Suisse, 219 dans les autres pays d'Europe, 57 en Amérique, 17 en Asie, 13 en Afrique et 9 en Australie. Il existe actuellement 3162 maisons qui s'occupent exclusivement d'édition (1904: 2612; 1905: 2880; 1906: 2994), 354 maisons (1904: 340; 1905: 345; 1906: 348) qui s'occupent de l'édition d'objets d'art et 434 maisons (1904: 397; 1905: 416; 1906: 419) qui s'occupent de l'édition musicale. La librairie d'assortiment de tout genre, dont l'importance a été signalée au début de ce chapitre, compte maintenant 6868 maisons (1904: 6184; 1905: 6480; 1906: 6600); elle se développe donc toujours plus en couvrant le pays d'un réseau de stations d'où la littérature écrite en langue allemande devient plus facilement accessible au public.

### Autriche-Hongrie

Un seul renseignement statistique, qui ne concerne pas même directement la production littéraire, nous est parvenu de cette monarchie; il a trait à l'importation d'objets de littérature et d'art (imprimés, cartes, musique, images, chromos, tableaux, planches, moules, statues) dans les six années 1900 à 1905, la valeur commerciale de ces objets étant indiquée en milliers de couronnes; nous consignerons ici le chiffre total de ces importations ainsi que ceux des deux classes les plus importantes, savoir les livres reliés et les livres non reliés, imprimés, etc.;

	TOTAL	Livres non reliés	Livres reliés
1900	50,138	30,687	9,264
1901	51,498	31,764	9,767
1902	52,904	33,800	8,666
1903	55,903	33,945	11,071
1904	58,942	36,346	11,199
1905	61,162	37,964	12,310

L'importation est donc en hausse continue pour toutes ces rubriques. L'importation d'œuvres musicales oscille autour du chiffre de 1,600,000 couronnes par an, celle des tableaux autour du chiffre de 2 millions et demi; celle des tableaux, assez inégale, a été en moyenne de 250,000 couronnes par an.

### Belgique

Une nouvelle statistique de la production belge dans les dix années 1895 à 1904 est due à la *Bibliographie de Belgique*, journal officiel bi-mensuel de la librairie, qui est arrivée à sa 32<sup>e</sup> année d'existence et qui dresse avec soin la liste des livres, des publications des académies, sociétés et institutions savantes ainsi que des publications périodiques paraissant en Belgique<sup>(1)</sup>. Nous mettons entre parenthèses les chiffres fournis par l'Institut international de bibliographie pour les livres et, par diverses sources, pour les journaux:

Années	Livres	Périodiques
1895	2,660 (2,378)	815 (632)
1896	2,382 (2,118)	817 (729)
1897	2,320 (2,132)	883 (777)
1898	2,479 (2,285)	927 (830)
1899	2,284 (2,143)	934 (821)
1900	2,745 (2,511)	983 (828)
1901	2,824 (2,613)	1,059
1902	2,677 (2,499)	1,007
1903	2,849 (2,639)	1,182
1904	2,995 (2,734)	1,275 (904)
Total	26,215 (24,052)	9,882

Les données statistiques relatives à l'année 1905 ne nous sont pas parvenues.

### États-Unis

L'année 1905 a obtenu une très bonne note de la part du mentor bibliographique américain, le *Publishers' Weekly* (nos 1770 et 1774); elle a été, d'après lui, une des plus satisfaisantes et le mouvement des affaires a été si extraordinaire (*unusually busy*) que, sous certains rapports, les éditeurs n'ont pu faire face à toutes les commandes et que la demande de livres et nouveautés n'a jamais été aussi animée. Ni guerre ni événements politiques particuliers n'ont entravé cet élan vers une prospérité réelle; l'épanouissement de la littérature nationale, spécialement dans le domaine de

(1) V. pour plus de détails la notice consacrée à la *Bibliographie* dans le Bulletin de l'Institut international de bibliographie, 1905, p. 238.

l'histoire et des sciences politiques et sociales, est de nature à contenter les esprits les plus exigeants. Cependant, les nombreuses œuvres d'imagination qui ont trouvé des acheteurs et des lecteurs ne se sont guère distinguées par leur originalité; le génie inventif, l'inspiration et la passion ont fait place, dans beaucoup de ces œuvres, à des banalités et à la trivialité quant au style et à la trame du sujet.

Le tableau ci-après, établi pour la première fois sous cette forme, indique, il est vrai, vis-à-vis de l'année 1904 une petite diminution, mais celle-ci s'explique par le fait que, parmi les éditions nouvelles, ont été comptées seulement celles des œuvres de valeur, à l'exclusion des rééditions de vieux livres sous forme de séries brochées et débitées à bas prix.

Années	Livres nouv.	Éditions nouv.	TOTAL
1896	5,189	514	5,703
1897	4,171	757	4,928
1898	4,332	554	4,886
1899	4,749	572	5,321
1900	4,490	1,866	6,356
1901	5,496	2,645	8,141
1902	5,485	2,348	7,833
1903	5,793	2,072	7,865
1904	6,971	1,320	8,291
1905	7,514	598	8,112
Total	54,190	13,246	67,436

La progression des livres nouveaux (+543) n'a pas été aussi forte qu'en 1904 (+1178), et le *Publishers' Weekly* n'a pas non plus recueilli en 1905 autant d'ouvrages en vue de l'enregistrement bibliographique (3193) qu'en 1904 (3750); néanmoins, le chiffre annuel des livres nouveaux (7514) est le plus haut qui ait été relevé jusqu'ici et le nombre des éditions nouvelles n'a été que trois fois un peu plus bas au siècle dernier, en 1896, 1898 et 1899, ce qui dénote une éclosion vigoureuse de la littérature nationale nouvelle, non simplement rééditée (v. le tableau à la page 153).

Sauf pour la branche de l'éducation, il y a accroissement constant, depuis quelques années, — nous n'énumérerons pas les fluctuations peu sensibles, — dans les catégories de l'histoire littéraire, des sciences politiques et sociales, physiques et mathématiques, de la médecine, des beaux-arts et des livres illustrés; dans cette dernière catégorie, les Américains font des progrès d'année en année. Malgré une diminution dans le chiffre total (— 259), qui pourra être attribuée surtout à la catégorie des romans (— 270), les publications américaines sont en avance en 1905 pour les ouvrages destinés à la jeunesse, les sciences exactes, l'histoire, la médecine, les voyages, les arts usuels et l'économie domestique.

ÉTATS-UNIS	Livres nouveaux		Éditions nouvelles		Publications d'auteurs américains		Publications d'auteurs étrangers, fabriquées aux États-Unis		Ouvrages anglais importés	
	1904	1905	1904	1905	1904	1905	1904	1905	1904	1905
Romans . . . . .	1,007	1,008	814	356	1,262	992	491	314	68	58
Droit . . . . .	606	561	8	—	605	551	2	3	7	7
Théologie et religion . . . . .	673	681	44	17	547	538	61	84	109	76
Éducation, linguistique . . . . .	592	487	36	8	446	350	104	100	78	45
Histoire littéraire, mélanges . . . . .	644	693	53	56	384	291	241	241	72	217
Ouvrages pour la jeunesse . . . . .	408	475	11	66	353	467	31	36	35	38
Sciences politiques et sociales . . . . .	297	335	39	7	262	278	23	18	51	46
Poésie et drame . . . . .	530	564	8	34	332	288	138	247	68	63
Sciences physiques et mathématiques	322	439	52	7	277	313	18	50	79	83
Histoire . . . . .	315	357	42	11	257	281	25	39	75	48
Biographie, mémoires . . . . .	416	411	21	9	248	239	68	80	121	101
Médecine, hygiène . . . . .	186	349	92	7	243	293	22	40	13	23
Voyages, géographie . . . . .	215	243	25	7	146	160	19	38	75	52
Beaux-Arts, livres illustrés . . . . .	230	267	23	5	146	137	13	95	94	40
Arts usuels . . . . .	144	195	31	1	129	164	10	13	36	19
Philosophie . . . . .	54	49	4	1	37	36	8	9	13	5
Économie domestique et rurale . . . . .	74	127	8	—	75	111	3	1	4	15
Sports, jeux . . . . .	110	125	4	—	92	99	4	8	18	18
Ouvrages comiques et satiriques . . . . .	61	61	4	1	62	61	2	1	1	—
Oeuvres de renvoi . . . . .	87	87	1	5	75	70	5	9	8	13
<b>Total</b>	<b>6,971</b>	<b>7,514</b> <b>+ 543</b>	<b>1,320</b>	<b>598</b> <b>— 722</b>	<b>5,978</b>	<b>5,719</b> <b>— 259</b>	<b>1,288</b>	<b>1,426</b> <b>+ 138</b>	<b>1,025</b>	<b>967</b> <b>— 58</b>

En revanche, les publications d'auteurs étrangers ont spécialement augmenté dans la catégorie des œuvres poétiques et dramatiques. Les romans étrangers, refabriqués aux États-Unis, ont de nouveau diminué (— 177). Il en a été de même des œuvres anglaises importées. Tout cela confirme la consolidation de la production indigène.

Malgré les facilités plus grandes accordées, au point de vue de l'obtention du *copyright*, aux auteurs d'œuvres écrites en une langue autre que l'anglais, et malgré l'extension du régime américain applicable en cette matière à de nouveaux pays, le nombre des œuvres étrangères inscrites à Washington auprès du *Copyright Office* n'augmente pas; il a été, dans l'année fiscale 1902/03 (30 juin au 1<sup>er</sup> juillet), de 9299 œuvres, en 1903/04 de 10,410, en 1904/05 de 9830 et en 1905/06 de 9542 œuvres seulement. Nous connaissons ce nombre par les recettes du Bureau du droit d'auteur, l'inscription d'une œuvre étrangère coûtant un dollar, le double de l'inscription d'une œuvre nationale. Dans les deux dernières années fiscales, le Bureau a encaissé 78,058 dollars et 80,198 d. pour tous ces enregistrements; ce sont là certainement les émoluments les plus considérables que, dans le monde entier, un office préposé à ce service ait perçus.

Nous avons encore à publier et à mettre en parallèle les chiffres des enregistrements et des dépôts des deux dernières années fiscales (v. les tableaux des années anté-

rieures, *Droit d'Auteur*, 1903, p. 127; 1904, p. 145, et les tableaux relatifs aux années civiles 1904 et 1905, *Droit d'Auteur*, 1905, p. 69, et 1906, p. 29):

	1904/05		1905/06	
	Enregistrements	Dépôts	Enregistrements	Dépôts
A. Livres. a. Volumes . . . . .	16,037	13,389	15,504	12,893
b. Feuilles, circulaires . . . . .	3,366	2,910	4,567	3,602
c. Articles de journaux et de revues . . . . .	10,457	9,081	9,190	7,833
B. Journaux (numéros) . . . . .	22,591	23,457	23,163	22,116
C. Compositions musicales . . . . .	24,595	22,984	26,435	24,801
D. Compositions dramatiques . . . . .	1,645	1,224	1,879	1,380
E. Cartes géographiques ou marines . . . . .	1,831	1,817	1,672	1,708
F. Gravures, estampes . . . . .	11,303	10,460	10,946	10,239
G. Chromos et lithographies . . . . .	2,581	2,443	3,471	3,039
H. Photographies . . . . .	15,139	13,954	17,269	16,210
J. Oeuvres des beaux-arts, peintures, dessins et sculptures . . . . .	3,829	3,986	3,608	3,496
<b>Total</b>	<b>113,374</b>	<b>105,705</b>	<b>117,704</b>	<b>107,317</b>

Depuis la mise en vigueur de la législation sur le droit d'auteur, le 10 juillet 1870, le *Copyright Office* a réuni dans ses collections 1,608,673 publications, soit 182,998 livres, 296,049 brochures et feuilles, 15,011 drames, 361,400 compositions musicales, 33,636 cartes, 838 atlas, 57,284 chromos et lithographies, 191,262 photographies et 121,909 gravures. Dans ces 36 ans ont été enregistrés 1,749,683 ouvrages et titres (taxes perçues: 1,259,546 d.). Le catalogue alphabétique contient maintenant environ 1,380,000 fiches.

D'après la statistique des enregistrements et des dépôts, le nombre des journaux et revues oscille entre 22,000 et 23,000, mais comme il comprend beaucoup de journaux éphémères ou de simples titres de journaux projetés, il est, en réalité, inférieur au chiffre indiqué. Cette appréciation s'accorde avec une statistique exacte fournie par le *Census Bureau* et relative à l'année 1905. Nous avons déjà publié cette liste pour l'année 1900 (v. *Droit d'Auteur*, 1903, p. 127) et nous allons la combiner avec la plus récente afin de pouvoir embrasser d'un coup d'œil l'évolution de la presse périodique en cinq ans, aussi bien quant aux matières traitées que quant à la périodicité de la publication.

MATIÈRE	1900	1905
Nouvelles, journaux politiques et de famille . . . . .	14,867	16,516
Journaux religieux . . . . .	952	1,287
<b>A reporter</b>	<b>15,819</b>	<b>17,803</b>

MATIÈRE	1900	1905
Report	15,819	17,803
Journaux commerciaux . . . . .	520	627
» de fraternité ( <i>fraternels</i> ?) . . . . .	200	450
» financiers . . . . .	190	364
» agricoles . . . . .	307	360
» divers . . . . .	1,190	1,796
	18,226	21,400
PÉRIODICITÉ	1900	1905
Quotidiens . . . . .	2,226	2,455
Bi-hebdomadaires . . . . .	637	645
Hebdomadaires . . . . .	12,979	15,049
Mensuels . . . . .	1,817	2,500
Trimestriels . . . . .	237	353
Autres termes . . . . .	330	398
	18,226	21,400

L'augmentation est de 3174 organes ou d'un sixième. Pour l'année 1905, le *Census* indique même — avec une exactitude qui semble défier les plus incrédules — le chiffre des exemplaires publiés à chaque tirage, soit pour les 21,400 organes 146,503,828 exemplaires, s'il n'est compté qu'une des éditions par organe. Ainsi les 2455 journaux proprement dits tirent, chaque jour de la semaine, à 19,624,757 exemplaires et pour l'édition de dimanche, à 11,539,521 exemplaires; de cette façon, il se publie un exemplaire d'un *journal* sur 4 habitants, et le tirage d'un journal serait en moyenne de 6350 exemplaires. Si l'on multiplie ces chiffres par le nombre des jours de publication annuelle, on arrive à des sommes fabuleuses qui donnent une idée approximative de la puissance de la presse américaine. On comprend alors que le poids total du papier utilisé en 1904 par la presse périodique a été de 1,819,657,086 livres au coût de 47,239,764 dollars.

Les évaluations sur le côté matériel de l'industrie d'imprimerie et d'édition, publiées par le *Census Bureau* en 1902 pour l'année 1900 (v. *Droit d'Auteur*, 1902, p. 126), ont été complétées par celles relatives à l'année 1905. Les données s'étendent à 26,427 établissements (1900 : 22,312, + 4115), dans lesquels est engagé un capital de 384,021,359 dollars (1900 : 292,517,072 d., + 91,504,287 dollars ou 31,3%). La valeur de la production totale de l'année 1905 est calculée à 496,087,109 d. (1900 : 437,055,050 d.), la publicité payante ayant rapporté 146 millions de dollars, les abonnements et ventes 111 millions et la fabrication du livre et l'ouvrage courant 239 millions. Cette production coûte en salaires pour 64,920 directeurs, commis, rédacteurs (1900 : 37,799) la somme de 62,727,582 d. (36,090,719 d., accroissement 73,8%). Le nombre d'employés et d'ouvriers a passé de 162,972 à 185,190 et leurs salaires de 84,249,889 d. à 108,871,748 d. Les dépenses en maté-

riaux se sont élevées de 86 millions de dollars à 123 millions, et les dépenses diverses de 56 millions à 102 millions. L'expression qu'une *armée* d'employés est occupée dans cette production colossale n'a plus rien d'hyperbolique.

Quant aux importations et aux exportations de l'année 1905, le tableau dressé dans les mêmes limites que les années précédentes, en fournit les données essentielles.

PROVENANCE	EXPORTATION		DESTINATION	
	En franchise de droits	Contre paiement de droits de douane	mille dollars 1904	mille dollars 1905
Angleterre, Royaume-Uni . . . . .	4,144	1,664	1,077	1,300
France . . . . .	202	295	72	67
Allemagne . . . . .	655	724	205	180
Autres pays d'Europe . . . . .	326	287	119	121
Amérique britannique . . . . .	50	49	4,971	2,431
Chine . . . . .			25	63
Japon . . . . .			39	68
Autres pays . . . . .	29	31	4,222	4,433
Total	2,379	3,050	4,730	5,365

Comme en 1902 et en 1904, l'exportation totale dépasse l'importation totale (5,267,000 d.), mais seulement de 98,000 d. L'exportation s'est surtout développée dans les relations avec l'Angleterre et l'Amérique britannique, tandis que, outre l'Angleterre, la France et surtout l'Allemagne participent à la plus-value de l'importation.

### France

La production de livres, qui ressort du nombre des dépôts effectués en 1905, est légèrement supérieure à celle de l'année 1904 (+ 277), tandis qu'elle a diminué pour la musique (— 232) et les gravures (— 189); pour les trois catégories, elle reste au-dessous de la moyenne des dix dernières années, comme le montre le tableau suivant :

Années	Ouvrages	Musique	Gravures, etc.
1896	12,738	6,290	1,392
1897	13,799	6,085	1,671
1898	14,781	6,312	1,303
1899	12,985	5,761	781
1900	13,362	5,910	952
1901	13,053	6,550	778
1902	12,199	6,719	843
1903	12,264	6,824	950
1904	12,139	6,429	927
1905	12,416	6,197	738
Total	129,736	63,077	10,335

Il est intéressant de comparer avec la moyenne des années 1896 à 1905, qu'on obtient en divisant le total par dix, les chiffres de la production de l'année 1838 que publie le *Mercure de France*, soit 6603 ouvrages (ouvrages nouveaux, rééditions, traductions), 976 gravures et lithographies, 173 plans et cartes géographiques, 1053 œuvres musicales.

La petite augmentation d'ouvrages en 1905 se note aussi dans la statistique détaillée que nous obtenons en comptant les publications insérées dans la *Table systématique de la Bibliographie de la France*, année 1905 (1898 : 11,568; 1899 : 10,199; 1900 : 10,004; 1901 : 10,133; 1902 : 9,542; 1903 : 9,653).

	1904	1905
1. Religion :		
Culte catholique, etc. . . . .	689	662
Culte protestant . . . . .	20	18
Cultes orientaux . . . . .	14	8
2. Droit . . . . .	479	447
3. Philosophie et morale . . . . .	215	185
4. Mysticisme, sciences occultes . . . . .	40	36
5. Sciences morales et politiques :		
Économie politique et sociale . . . . .	220	192
Finances, impôts, banques, crédit, statistique, commerce, assurances, communications . . . . .	109	134
Administration . . . . .	29	21
Politique . . . . .	154	177
6. Sciences militaires, marine et navigation :		
Art militaire . . . . .	289	258
Marine et navigation (y compris la navigation aérienne) . . . . .	62	49
7. Sciences mathématiques :		
Mathématiques en général . . . . .	36	35
Astronomie, météorologie, mécanique . . . . .	50	42
8. Sciences naturelles :		
Physique et chimie . . . . .	138	69
Histoire naturelle, géologie, botanique, zoologie . . . . .	118	106
9. Sciences médicales . . . . .	1,206	1,041
10. Sciences agricoles . . . . .	195	228
11. Arts industriels :		
Ponts et chaussées, travaux de navigation, chemins de		
A reporter	4,063	3,708

	1904	1905
Report	4,063	3,708
fer, télégraphie, métallurgie, fabrication, arts et métiers, expositions . . .	250	213
Économie domestique . . .	20	18
12. Histoire et études accessoires :		
Histoire . . . . .	444	496
Archéologie, numismatique, inscriptions, ouvrages sur la chevalerie et la noblesse, paléographie, archives . . . . .	286	362
Biographie . . . . .	470	511
13. Géographie, ethnographie, ethnologie, éthologie, voyages, guides . . . . .	248	246
14. Littérature française :		
Œuvres diverses, lettres, correspondances, discours, mélanges, fantaisies, histoire littéraire, études de mœurs, critiques . . . . .	416	507
Romans et contes . . . . .	589	666
Théâtre, histoire du théâtre, pièces jouées ou non jouées . . . . .	447	550
Poésie . . . . .	360	327
Ouvrages écrits en dialectes ou en patois divers . . . . .	52	43
15. Littérature étrangère ancienne et moderne et traductions en prose ou en vers . . . . .	165	222
16. Littérature ancienne . . . . .	31	33
17. Beaux-arts :		
Dessins, peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie, photographie, etc. . . . .	105	92
Musique, danse . . . . .	19	20
18. Éducation et enseignement :		
Instruction publique . . . . .	37	37
Pédagogie, anthologies, mélanges . . . . .	132	171
Livres d'éducation et de récréation . . . . .	308	367
Livres d'enseignement :		
Méthodes de lecture, Lecture courante . . . . .	24	42
Langue française . . . . .	116	140
» latine . . . . .	44	54
» grecque . . . . .	25	27
» allemande . . . . .	32	43
» anglaise . . . . .	51	42
» espagnole . . . . .	8	8
» italienne . . . . .	4	1
» portugaise . . . . .	2	1
» dano-norvégienne . . . . .	—	—
» russe . . . . .	4	—
Langues orientales . . . . .	14	10
Enseignement des sciences . . . . .	148	177
Philosophie et morale . . . . .	55	60
Histoire . . . . .	99	87
Géographie . . . . .	41	31
Linguistique . . . . .	59	50
A reporter	9,168	9,362

	1904	1905
Report	9,168	9,362
19. Ouvrages de vulgarisation :		
Vulgarisation des sciences . . . . .	15	13
Éditions populaires, chansons, livres de propagande . . . . .	180	142
20. Divers :		
Académies et sociétés savantes, encyclopédies . . . . .	21	20
Franc-maçonnerie . . . . .	11	13
Chasse, pêche, courses, équitation, exercices, jeux divers . . . . .	36	41
Bibliographie . . . . .	57	53
Total	9,488	9,644

En comparant cette statistique avec celle des années précédentes, on constate une grande similarité entre celle de l'année 1905 et celle de 1902; indiquent un certain recul continu les catégories suivantes: droit, physique et chimie, histoire naturelle et médecine, tandis que sont en progression constante les œuvres de biographie et celles de littérature française (œuvres diverses, romans et contes, théâtre).

Le Bureau des déclarations du Cercle de la librairie de Paris, association qui compte 414 membres (1904: 419), a fait les déclarations prévues par les conventions conclues entre la France et l'Autriche-Hongrie et le Portugal, aux ambassades des deux pays, pour 1146 œuvres diverses (1901: 1309; 1902: 1231; 1903: 1238; 1904: 1222) qui se répartissent ainsi: 744 œuvres littéraires (1904: 832), 393 (367) œuvres musicales et 12 (23) cartes ou tableaux muraux.

Ce Bureau se charge également des enregistrements exigés par les lois américaines des 3 mars 1894 et 1905 en vue de l'obtention du *copyright*, et nous espérons qu'il publiera dès l'année prochaine la statistique annuelle des inscriptions définitives et des inscriptions provisoires donnant droit à une protection intérimaire, qui auront été obtenues par ses soins aux États-Unis.

Nous possédons des données sur le commerce extérieur de la France pour l'année 1905, et cela pour la catégorie des livres, papiers, cartons et gravures; en groupant ces données avec celles des deux années antérieures, nous obtenons le tableau suivant dans lequel les chiffres représentent des milliers de francs:

	1903	1904	1905
Total . . . . .	43,176	49,369	50,398
Gravures, estampes, lithographies, chromos . . . . .	18,317	23,556	25,036
Journaux et revues . . . . .	5,732	6,082	5,544
Livres en français . . . . .	3,557	3,775	4,109
Livres en langues étrangères . . . . .	1,968	2,345	2,120

Exportation			
Total . . . . .	63,591	65,203	74,492
Gravures, etc. . . . .	10,900	8,816	12,212
Journaux, etc. . . . .	10,139	13,088	16,567
Livres en français . . . . .	12,526	12,090	11,086
Livres en langues étrangères . . . . .	1,572	1,746	1,395

L'importation suit un mouvement ascendant lent, qui n'a fléchi que pour les journaux et revues et pour les livres en langues étrangères; l'exportation a, au contraire, augmenté considérablement (46 millions en quatre ans); toutefois, pour les deux dernières catégories mentionnées ci-dessus, elle est descendue en 1905 au-dessous des chiffres de l'année 1902.

### Grande-Bretagne

La légère diminution de la production qui s'est produite par rapport à l'année 1904 (— 82), doit être mise sur le compte des éditions nouvelles, lesquelles avaient, toutefois, augmenté l'année antérieure en comparaison avec l'année 1903. L'augmentation constante des publications nouvelles s'élève depuis 1902 à un millier de volumes; aussi cette partie de la production est-elle sensiblement au-dessus de la moyenne des dix dernières années, tandis que les réimpressions de l'année 1905 restent au-dessous de cette moyenne; cela ressort du tableau suivant:

Années	Nouv. public.	Réimpress.	Total
1896	5,234	1,339	6,573
1897	6,244	1,682	7,926
1898	6,008	1,508	7,516
1899	5,971	1,596	7,567
1900	5,760	1,389	7,149
1901	4,955	1,089	6,044
1902	5,839	1,542	7,381
1903	6,699	1,682	8,381
1904	6,456	1,878	8,334
1905	6,817	1,435	8,252
Total	59,983	15,140	75,123

La statistique anglaise ne comprend que les ouvrages annoncés en librairie; elle laisse donc de côté les tirages à part, les brochures d'intérêt local, les publications des sociétés, etc., dont l'existence n'est pas signalée au bibliographe par les imprimeurs ou les éditeurs; cela explique les chiffres relativement réduits qui sont recueillis dans le Royaume-Uni.

La production de 1905, mise en regard de celle de 1904, se répartit ainsi d'après les diverses catégories:

	1904		1905	
	Livres nouveaux	Éditions nouv.	Livres nouveaux	Éditions nouv.
Théologie, sermons . . . . .	568	98	665	80
Éducation, classiques, philologie . . . . .	694	142	642	92
Romans et contes . . . . .	1,731	817	1,733	630
Droit, jurisprud. . . . .	55	48	56	51
A reporter	3,048	1,105	3,096	853

	1904		1905	
	Livres nouveaux	Éditions nouv.	Livres nouveaux	Éditions nouv.
Report	3,048	1,105	3,096	853
Économie politique et sociale, commerce . . .	594	181	502	135
Arts, sciences, ouvrages illustrés	458	74	522	49
Géogr., voyages . . .	229	60	234	73
Histoire, biogr. . .	540	113	557	79
Poésie, théâtre . . .	309	98	361	112
Almanachs, ana . . .	421	—	458	—
Médecine . . . . .	148	71	180	71
Belles-Lettres, essais . . . . .	173	47	320	61
Mélanges, brochures . . . . .	536	129	587	2
Total	6,456	1,878	6,817	1,435
	8,334		8,252	

Depuis quelques années il y a accroissement lent, mais sûr dans les catégories des arts, sciences, ouvrages illustrés, des ouvrages de géographie, d'histoire et de biographie et des œuvres poétiques et scéniques. L'éclipse qui se note dans les branches des œuvres d'éducation et d'économie politique est momentanée, la production, dans ces branches, en 1904 ayant accusé une hausse brusque qui tend à s'égaliser. Il en est de même de la baisse signalée en 1904 dans la catégorie des belles-lettres et des essais, baisse qui est maintenant surmontée. En général, on est frappé, en parcourant les tableaux de quelques années, de la stabilité de la production dans certaines branches comme celles des romans et contes, du droit et de la jurisprudence.

### Italie

L'inactivité dans le domaine de la statistique continue et menace de devenir de l'inertie. Un renseignement très approximatif nous est fourni par la *Bibliografia italiana* qui, dans ses douze numéros, a consigné, pour l'année 1904, 5534 publications, journaux nouveaux et compositions musicales; si nous en déduisons les 184 journaux que nous avons pu compter à part, il reste 5352 publications (1901: 5873; 1902: 6033; 1903: 6155), en sorte que le nombre des volumes relevés bibliographiquement aurait subi une diminution assez notable.

Par contre, le chiffre des enregistrements effectués en vue d'obtenir la protection du droit d'auteur accuse une légère augmentation, surtout dans la rubrique des œuvres littéraires et scientifiques. En 1905, la formalité a été remplie en tout pour 1206 œuvres (1903: 1134; 1904: 1147) dont 592 œuvres rentrant dans la rubrique mentionnée (490; 485), 173 œuvres artistiques et graphiques (159; 253), 389 œuvres scéniques et musicales éditées. (435; 358) et

52 œuvres semblables inédites (50; 51); parmi celles-ci il y en a 236 (277; 254) pour lesquelles le droit de représentation ou d'exécution a été réservé par une déclaration spéciale.

L'écart énorme entre la production effective d'œuvres intellectuelles et le nombre des déclarations constitutives de droit d'auteur subsistera jusqu'au jour où la revision de la loi de 1882 mettra fin à cette situation anormale.

### Pays-Bas

La « Table des matières scientifique » du 60<sup>e</sup> annuaire bibliographique hollandais, publié par la maison A. W. Sijthoff, à Leide, sous le titre *Brinkman's Alfabetische Lijst van Beken, Landkaarten, etc.*, énumère succinctement (la bibliographie proprement dite forme la seconde partie de l'annuaire) les publications parues en 1905, dont voici le résumé statistique :

	1904	1905
1. Écrits généraux (revues, recueils, dictionnaires) . . . . .	60	63
2. Théologie protestante, histoire et droit ecclésiastiques	133	126
3. Livres d'édification protestante, enseignement religieux, mission et philanthropie . . . . .	244	198
4. Théologie catholique-romaine, histoire et droit ecclésiastiques . . . . .	81	82
5. Droit, législation, notariat . . . . .	173	178
6. Sciences politiques, statistique . . . . .	195	233
7. Commerce, navigation, industrie, métiers, économie domestique . . . . .	181	193
8. Histoire, archéologie, héraldique, biographie . . . . .	109	97
9. Géographie, ethnographie . . . . .	84	76
10. Médecine, hygiène, art vétérinaire . . . . .	136	134
11. Sciences naturelles et chimie (pharmacie) . . . . .	91	86
12. Agriculture, élevage, horticulture . . . . .	55	61
13. Mathématiques, cosmographie, astronomie et météorologie . . . . .	48	38
14. Architecture, travaux hydrauliques, mécanique . . . . .	56	66
15. Science et administration militaires . . . . .	44	34
16. Beaux-Arts (peinture, dessin, compositions musicales) . . . . .	188	198
17. Philosophie, franc-maçonnerie . . . . .	70	82
18. Éducation et instruction . . . . .	129	110
19. Manuels scolaires pour l'enseignement élémentaire . . . . .	168	143
20. Linguistique, littérature en général, bibliographie . . . . .	39	31
21. Langues et littérature orientales et anciennes . . . . .	44	39
22. Langues et littératures modernes . . . . .	170	142
23. Poésies . . . . .	41	42
A reporter	2,539	2,452

	1904	1905
Report	2,539	2,452
24. Romans, nouvelles, revues et annuaires littéraires . . . . .	337	333
25. Pièces de théâtre et conférences en prose et en poésie, publications concernant le théâtre . . . . .	161	153
26. Livres d'enfants, livres d'images . . . . .	312	304
27. Livres populaires, sport, divers . . . . .	54	48
Total	3,403	3,290

Ainsi on est en présence d'une légère diminution vis-à-vis de l'année précédente, diminution qui, toutefois, ne semble être que passagère; quelques rubriques montrent presque une certaine fixité, ce qui, soit dit en passant, constitue aussi un indice d'un travail bibliographique soigné. D'après une autre statistique, le nombre des publications de l'année 1905 aurait été de 3054, c'est-à-dire à peine un peu supérieur à celui de l'année 1903.

L'état de la production totale d'œuvres hollandaises depuis neuf ans ressort du tableau suivant :

1897:	2,880	1901:	2,837
1898:	2,984	1902:	2,917
1899:	2,891	1903:	3,005
1900:	2,839	1904:	3,403

Dans ces chiffres sont comprises les réimpressions (1905: 443), les brochures, dissertations (1905: 447) et les traductions (1905: 393) en sorte que les ouvrages nouveaux seraient seulement au nombre d'environ 1800.

### Pays scandinaves

La statistique de l'année 1905 ne sera publiée par la *Nordisk Boghandlertidende* qu'en 1907.

M. G. Bargum, qui publie dans le *Börsenblatt* des aperçus intéressants sur le mouvement littéraire et commercial de ces pays, indique le chiffre des traductions d'œuvres allemandes qui y ont paru en 1905; elles sont au nombre de 97 dont 11 éditions nouvelles; la plupart de ces traductions, soit 70 dont 5 rééditions ont été publiées en Suède, 4 seulement en Norvège et 23 (4 rééditions) en Danemark. La fraction la plus importante de ces traductions est formée par les romans et récits (31 en Suède et 10 en Danemark).

Nous possédons, pour ce dernier pays, les chiffres des traductions de l'allemand, correspondant aux années antérieures: 1901: 10; 1902: 16; 1903: 14; 1904: 23. L'entrée du Danemark dans l'Union internationale n'a donc nullement entravé les transactions en matière de traduction, et les appréhensions manifestées à ce sujet

ont été vaines; il est naturel, au contraire, que les entreprises d'édition, consolidées par la protection internationale, augmentent et prospèrent et que l'échange de productions aille de pair avec le rapprochement opéré entre les peuples.

### Suisse

Le tableau suivant des acquisitions nouvelles faites par la Bibliothèque nationale dans les années 1899 à 1905 montre que la production de cette dernière année suit une ligne ascendante :

Année	Volumes	Brochures	Feuilles	Cartes	Vues, portraits	Total
1899	947	2,304	2,255	16	31	3,465 (5,553)
1900	1,411	2,106	1,399	41	858	3,663 (5,815)
1901	1,766	2,716	992	46	184	4,255 (5,704)
1902	1,655	3,761	1,332	85	77	4,827 (6,910)
1903	2,452	5,364	2,131	121	153	6,712 (10,221)
1904	2,739	6,400	2,054	228	214	7,850 (11,636)
1905	3,316	6,026	2,528	221	441	8,190 (12,532)

Les chiffres d'ensemble ajoutés entre parenthèses concernent les *pièces* recueillies par la bibliothèque, chaque livraison, fascicule, volume, tirage, feuille volante, étant compté à part. Le total des volumes (publication de plus de 100 pages) et des brochures (publications de 4 à 100 pages), qui comprennent, toutefois, tous les écrits des sociétés, universités et autorités, ainsi qu'environ 700 revues et journaux, comptés chacun pour un volume, est de 9,342 (1899 : 3251; 1900 : 3517; 1901 : 4482; 1902 : 5416; 1903 : 7816; 1904 : 9139).

Le rapport de la Bibliothèque relève le fait, caractéristique pour l'augmentation de cette collection nationale, que les dons y participent d'une façon significative. Ainsi sur 22,300 numéros (34,200 pièces) acquis en 1905, 16,600 (27,000 pièces) ont été envoyés gratuitement à la bibliothèque et seulement 5700 (7250 pièces) ont dû être achetés. C'est la meilleure preuve que l'enrichissement des collections publiques est possible sans le secours problématique de l'institution policière du dépôt.

En 1905, il a été procédé à 399 inscriptions au registre tenu par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle (1901 : 328; 1902 : 334; 1903 : 333; 1904 : 321), dont 335 (280) inscriptions obligatoires et 64 (41) inscriptions facultatives.

### CONCLUSION

L'année 1905 n'a vu naître aucune statistique nouvelle; au contraire, le travail d'ensemble qui précède est moins complet que celui des années antérieures, certains pays (Belgique, Pays scandinaves, Russie, etc.) n'ayant pas répondu à l'appel. Malgré ces apparences pessimistes, l'avenir ne se présente pas sous des couleurs sombres. Les

recherches bibliographiques qui forment la base des calculs statistiques, se poursuivent un peu partout avec plus de zèle et s'organisent mieux, de sorte que les constatations statistiques promettent de devenir plus riches et plus exactes. Non seulement on emmagasine davantage, mais on inventorie mieux ce qui a été réuni et on crée de nouveaux instruments d'investigation.

La grande entreprise du Catalogue international de littérature scientifique a vaincu les difficultés du début et est entrée dans une période de développement normal<sup>(1)</sup>. Le rapprochement des idées relatives à la nécessité d'adopter une classification uniforme est incontestable. Le système décimal qui entend créer un langage bibliographique universel au moyen de chiffres coordonnés en nombres ordinaires, gagne visiblement du terrain. L'Institut international de bibliographie, à Bruxelles, poursuit activement ses travaux<sup>(2)</sup>. Dans une étude sur l'état actuel de l'organisation bibliographique internationale<sup>(3)</sup>, M. Paul Otlet, le secrétaire général dudit Institut, après avoir parcouru les faits nouveaux acquis pendant la dernière décennie et examiné les tendances actuelles en ces matières, montre que des progrès sérieux ont été réalisés surtout pour cataloguer les publications et pour démocratiser les bibliothèques; il s'agit de les mieux grouper de façon à ce que leurs trésors deviennent accessibles peu à peu à tous les chercheurs mis à même de connaître dans laquelle d'entre elles est déposé l'ouvrage désiré.

« Les choses du Livre, prises dans leur totalité, dit M. Otlet, ont été envisagées sous des aspects nouveaux... Les catalogues de bibliothèques, catalogues de librairies, bibliographies nationales ou spéciales publiées sans plans d'ensemble et sans liens, excluaient en fait la notion de l'universalité de la science, de la solidarité et de la continuité dans l'effort de tous les travailleurs scientifiques. En se représentant, au contraire, que tous les livres ne sont que des chapitres ou des paragraphes d'un même grand livre, on doit considérer la bibliographie comme la vaste table des matières de ce livre universel, comme l'index d'une encyclopédie colossale formée de tous les livres publiés et auprès de laquelle ne sont rien les constructions encyclopédiques des années révolues. »

Ce qui s'impose, d'après M. Otlet, c'est la création d'une Union pour la documentation qui, adoptant une fiche internationale, un code catalogographique international, une classification bibliographique internationale, arriverait à établir le Répertoire bibliographique universel et à régler, par ce moyen, les échanges intellectuels entre peuples.

(1) V. *Droit d'Auteur*, 1903, p. 96; 1905, p. 67.

(2) V. sur son *Manuel du Répertoire bibliographique universel*, Bulletin de l'Institut, 1905, p. 200 et s.

(3) V. *ibidem*, Bulletin, p. 183 à 213.

Là ne s'arrête pas le besoin de documentation qui inspire les travaux bibliographiques et prépare le terrain pour les résumés statistiques. La bibliographie des œuvres d'art doit être réformée dans les divers pays par l'élaboration de catalogues nationaux et centralisée ensuite dans un répertoire international. Sur l'initiative de M. F. Schwartz qui a présenté sur cette question un rapport remarquable à la dernière session de Milan du Congrès international des éditeurs (v. *Droit d'Auteur*, 1906, p. 86), les éditeurs allemands se sont déjà mis à l'œuvre et ils espèrent que ce mouvement gagnera d'autres pays.

D'autre part, il s'est fondé en Belgique, un Institut international de photographie qui a été rattaché à l'Institut international de bibliographie<sup>(1)</sup>; il se propose de jeter les bases pour la documentation iconographique en réunissant des collections systématiques de photographies documentaires (photographies et photogravures en trois formats), en les classant par sujets (art, géographie, voyages, histoire, biographie, sciences, industrie, etc.), en cataloguant sur fiches les répertoires y relatifs et en organisant des services d'information concernant la photographie. Étant donnée la connexion étroite qui existe entre le Texte et l'Image, les promoteurs croient utile d'appliquer, dans les deux domaines, les mêmes méthodes en vue de la formation d'un Répertoire iconographique universel; ainsi seraient enregistrées au jour le jour, selon les cadres d'une classification détaillée, toutes les images reproduisant l'activité humaine.

Ces perspectives qui n'ont rien de chimérique, puisqu'elles ont reçu un commencement de réalisation, font entrevoir une extension plus solide et plus uniforme des travaux servant à recueillir et à classer la production littéraire et artistique des divers pays. L'inventaire de cette classification, la statistique, en profitera et, grâce à elle, notre connaissance des forces intellectuelles de la communauté et des nations deviendra et plus aisée et plus juste.

## REVISION DE LA LÉGISLATION ALLEMANDE

concernant

### le droit d'auteur sur les œuvres d'art et de photographie<sup>(2)</sup>

#### SECONDE DÉLIBÉRATION AU REICHSTAG

Dans les deux séances des 22 et 23 novembre 1906, le *Reichstag* a soumis le

(1) V. pour plus de détails, Bulletin de l'Institut international de bibliographie, 1906, p. 29 et s.

(2) V. le texte du premier projet, *Droit d'Auteur*, 1904, p. 78; v. sur les phases de la discussion parlementaire, *Droit d'Auteur*, 1906, p. 7, 13 à 18, 25, 51.

projet de loi concernant le droit d'auteur sur les œuvres d'art et de photographie qu'il avait adopté en première lecture le 25 janvier dernier, à une seconde délibération laquelle sera suivie sous peu de la troisième délibération et du vote final. La commission de quatorze membres à laquelle le projet avait été renvoyé, l'avait examiné de très près et avait proposé, dans un rapport spécial, une série d'amendements qui, après publication, avaient provoqué de nouvelles pétitions de la part des intéressés (1).

Les nouveaux débats dans le *plenum* de l'autorité législative de l'Empire ont été animés et l'assistance nombreuse des députés, constatée par le président le 23 novembre, leur a donné un certain relief; ils ont eu, parfois, un caractère politique assez prononcé, car les différents partis ont tenu à préciser nettement leur attitude vis-à-vis de la proposition de restreindre dans quelques cas le droit personnel du modèle de pouvoir s'opposer à la mise en circulation de son portrait. Nous devons nous borner à relever, dans un aperçu sommaire, les résultats essentiels de cette seconde discussion parlementaire dans laquelle, selon la constatation du rapporteur, M. le docteur Müller (Meiningen), on s'est efforcé de répandre la clarté nécessaire en cette matière si éminemment compliquée de la propriété intellectuelle.

*Œuvres protégées.* Malgré les protestations des artistes (*Allgemeine deutsche Kunstgenossenschaft*), le système du projet consistant à régler dans la même loi aussi bien la protection de l'art proprement dit que celle de l'art appliqué à l'industrie et celle de la photographie, a été maintenu. Toutefois, les divers orateurs, tout en comblant d'éloges cette dernière, devenue l'aide (*Gehilfin*) des beaux-arts et elle-même un art technique, ont insisté sur la tendance fondamentale du projet qui n'entend nullement assimiler la photographie, production mécanique, à l'art, création libre; pour des raisons toutes pratiques, on veut simplement en traiter la protection dans la même loi, comme cela est le cas dans beaucoup d'autres pays. Afin de bien marquer la différence intrinsèque des œuvres des deux catégories, et de ne pas proroger outre mesure le droit exclusif sur des produits qui, souvent, n'ont pas beaucoup de valeur (*geistloser Abklatsch*), la commission avait proposé de réduire la durée de cette protection des œuvres photographiques, à dix ans seulement. Le *Reichstag* a adopté

cette proposition; il ne s'est donc arrêté ni aux observations du Cercle allemand de la Librairie qui plaidait pour une durée de 45 ans en vue d'en faire bénéficier «les grandes publications photographiques en matière de sciences», ni à l'exposé de M. Osterrieth qui, dans sa revue, insistait surtout sur l'opportunité de protéger les œuvres de valeur et d'un intérêt durable et de régler la protection des photographies internationalement en adoptant, selon le vœu de la Conférence de Paris, une durée minimum de 15 ans, afin de placer les photographes allemands, au point de vue des relations unionistes, dans une position plus avantageuse.

En revanche, l'art appliqué à l'industrie a été admis, sans autres, à jouir des avantages de la loi; le nouvel article 2 dit clairement que «les produits de l'art industriel sont compris dans les œuvres des arts figuratifs». L'adjonction du premier projet, si justement critiquée, d'après laquelle les produits de l'art industriel, pour être protégés, doivent «poursuivre un but esthétique», a été supprimée, mais elle a été maintenue quant aux œuvres d'architecture; celles-ci ne bénéficieront de ces avantages que «pour autant qu'elles servent à des buts artistiques» (1), c'est-à-dire qu'elles ne sont pas des constructions exclusivement pratiques. La copie isolée d'œuvres semblables, c'est-à-dire la reproduction identique isolée, sur le terrain, d'une œuvre architecturale a été interdite expressément; les architectes auront aussi la faculté de contrôler la reproduction des décorations à l'intérieur. En outre, la loi protégera toutes les esquisses, aussi bien celles pour des produits de l'art industriel, que celles des œuvres d'architecture, donc tout travail artistique individuel. Les dispositions de l'article 36 concernant la destruction des exemplaires illicites ne s'appliquent naturellement pas à l'œuvre architecturale elle-même, mais seulement aux épreuves, plans et esquisses (M. Dungs).

*Droit de reproduction.* Le premier projet avait clairement reconnu les droits de celui qui reproduit par une activité artistique propre une œuvre d'art encore protégée, et l'Exposé des motifs avait défini formellement l'étendue et la combinaison des deux droits ainsi nés (v. *Droit d'Auteur*, 1906, p. 15). La commission avait d'abord biffé cette disposition, mais comme la suppression pure et simple aurait pu donner lieu à une interprétation erronée, elle a stipulé, dans un article spécial (15), que les droits prévus à l'article 1<sup>er</sup> appartiennent également

à quiconque crée, par la reproduction d'une œuvre déjà existante, une autre œuvre des arts figuratifs ou de photographie, à condition, toutefois, qu'il n'exerce ces droits qu'avec le consentement de l'auteur de l'œuvre originale si celui-ci jouit, à son tour, de la protection légale.

Le principe que l'aliénation de l'œuvre d'art n'entraîne pas l'aliénation du droit de reproduction n'avait pas été inséré dans le projet comme allant de soi; mais, à la suite des vœux exprimés par les intéressés et en raison de la jurisprudence étrangère qui n'est pas orientée partout dans le même sens, la commission s'est décidée à formuler un article spécial y relatif et ainsi conçu: «La transmission de la propriété d'une œuvre n'implique pas, à moins de stipulation contraire, la transmission des droits de l'auteur.» Cette disposition sera accueillie avec satisfaction dans les milieux internationaux qui luttent pour la reconnaissance générale de ce principe.

*Portraits.* Comme M. le député Dietz l'avait prédit, les articles concernant le droit d'auteur sur le portrait ont formé la pièce de résistance de la seconde délibération; ils ont été examinés par la commission et par le *Reichstag* avec un soin méticuleux tout particulier. La personne représentée en image obtient par l'article 22 le droit de contrôler la mise en circulation et l'exposition (il n'est pas parlé de la confection) de son portrait, et ses proches conservent ce droit encore pendant dix ans après la mort du modèle. La commission avait rédigé quelques exceptions apportées à ce droit, sous réserve, toutefois, qu'aucun intérêt légitime du modèle ou de ses proches ne fût lésé; ainsi elle avait établi la libre diffusion et exposition des portraits du domaine de l'histoire contemporaine, des portraits formant l'accessoire d'un paysage ou d'un site, des portraits figurant dans les vues d'assemblées ou de cortèges, enfin des portraits qui ne seraient pas faits sur commande et qui seraient répandus dans un intérêt supérieur de l'art; ensuite la commission avait prévu, dans l'article 23, la faculté accordée aux autorités sur l'ordre du juge de pouvoir reproduire, répandre et exposer publiquement les portraits sans l'autorisation de l'auteur, du modèle ou de ses proches, lorsqu'il s'agit de l'administration de la justice et de la sûreté publique. Des craintes nombreuses ayant été exprimées dans le sein de la commission que la police ne fût portée à abuser de cette faculté, le projet de résolution suivant avait été proposé par la commission au *Reichstag*:

M. le Chancelier de l'Empire est invité à prendre les mesures nécessaires pour qu'une

(1) V. surtout une pétition des *Anciens des Commerçants de Berlin* dont les vues restrictives ont été réfutées en termes excellents par M. Albert Osterrieth, *Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht*, octobre 1906, p. 313 à 318, et une pétition du Cercle allemand de la librairie, *Börsenblatt*, n° 267, du 16 novembre 1906.

(1) M. le député Lattmann a de nouveau relevé que cette expression est défectueuse et mériterait d'être remplacée avant la troisième délibération.

protection équitable contre la confection, la reproduction et la diffusion non autorisée du portrait soit accordée à quiconque est accusé d'une action revêtant un caractère politique et est poursuivi de ce chef pénalement.

Le parti socialiste trouva cette résolution insuffisante pour garantir la liberté individuelle contre les diverses possibilités d'être lésée par des procédés arbitraires; il demanda l'adoption d'un article de loi par lequel l'application de l'article 23 serait exclue, et en vertu duquel la confection de portraits contre la volonté du modèle serait interdite, non seulement en cas d'actes de nature politique, mais aussi en cas de grève et de simples contraventions (art. 1<sup>er</sup> du code pénal impérial). D'autre part, plusieurs députés proposèrent la suppression des mots «sur l'ordre du juge», en soutenant que quand il s'agit de répandre les portraits de criminels ou d'hommes soupçonnés de porter atteinte à la sûreté de tous, la police doit pouvoir agir sur le champ, sans qu'on discute longuement quel juge est compétent pour donner les ordres indispensables; du reste, il ne faudrait pas attribuer aux juges par une disposition semblable des fonctions qui, en matière de sûreté publique, sont d'ordre plutôt administratif. Cette manière de voir prévalut et la suppression des mots précités fut votée; la résolution proposée par la commission fut également adoptée, tandis que les amendements des députés socialistes furent rejetés.

A l'encontre de l'opinion émise par ces députés que la mise en circulation du portrait en certains cas préjuge aussi la question de la confection du portrait et que le droit de reproduction est connexe avec le droit de confection, les orateurs de la majorité firent valoir qu'il serait illogique de vouloir traiter dans une loi spéciale de droit privé, destinée à définir le droit de reproduction, la question de savoir par quels moyens il y aurait lieu de réprimer l'abus commis par quiconque prendrait l'image ou le portrait contre le gré du modèle ou même en faisant violence à la personne représentée; la loi mise en discussion ne confère à personne ce pouvoir arbitraire; cette question rentre évidemment dans celles des atteintes portées aux droits purement personnels et individuels, dans le droit commun (M. le Ministre de Posadowsky), et il s'agira de la régler aussi promptement que possible lors de la révision du code de procédure pénale.

Nous ne pouvons entrer ici en plus de détails en ce qui concerne cette longue discussion politique dans laquelle l'extrême gauche a cité des cas de photographies prises arbitrairement par l'autorité administrative, cas non contrôlés, et où elle a

même attaqué la jurisprudence du Tribunal de l'Empire, que la majorité et le Gouvernement ont défendu; le compte rendu sténographique des deux séances<sup>(1)</sup>, dont la lecture intégrale nous a semblé intéressante, renseignera les spécialistes à cet égard. Qu'il nous soit permis de citer en terminant le jugement pondéré que M. le professeur Osterrieth a formulé récemment sur le projet<sup>(2)</sup>: «Pris dans son ensemble, et à part quelques inégalités, le projet répond absolument aux vœux des artistes, des éditeurs d'objets d'art et des représentants de l'art industriel; les quelques critiques défavorables du projet proviennent surtout d'une idée erronée des conséquences juridiques de la future loi ainsi que d'une connaissance imparfaite de la matière.»

## Nouvelles diverses

### Allemagne

*Discussion, au Reichstag, sur les rapports avec les États-Unis en matière de copyright*<sup>(3)</sup>

La seconde délibération du projet de loi artistique au Reichstag s'est terminée, le 23 novembre 1906, par l'adoption de la résolution suivante proposée par la commission unanime :

M. le Chancelier de l'Empire est invité à prendre, à l'occasion de la réunion prochaine, en Allemagne, des États contractants de la Convention de Berne, l'initiative d'une action commune de tous ces États en vue de faire disparaître les rigueurs de la législation des États-Unis d'Amérique en matière de *copyright*.

Dans un discours documenté, M. le député Dietz exposa que, tandis que la reconnaissance des droits des travailleurs de l'esprit a fait partout des progrès, les États-Unis d'Amérique sont restés pour la littérature européenne la source de beaucoup de déboires; ce pays a voulu sauver les apparences en matière de protection du droit d'auteur, mais en adoptant la *manufacturing clause*, il a retiré d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Aussi la convention germano-américaine qui manque totalement de réciprocité, est-elle comparable au contrat conclu par le loup avec la brebis: les Américains jouissent en Allemagne d'une protection complète, alors que les Allemands sont exposés aux États-Unis à une piraterie éhontée, quelques avantages minimes étant concédés uniquement aux œuvres musicales. La nécessité de concessions s'est pourtant fait sentir dans ce pays et

a conduit à l'adoption de la loi du 3 mars 1905, mais cette loi ne s'applique qu'aux œuvres d'auteurs ressortissant à des pays qui ont sanctionné la réciprocité vis-à-vis des États-Unis, et le *Copyright Office* s'est refusé à en étendre les effets aux œuvres publiées en Allemagne par les auteurs autrichiens, russes, etc.

Le second orateur, M. le député Müller, ne cache pas non plus sa profonde aversion contre le traité germano-américain qui, selon lui, a été un malheur (*Unsegen*) pour l'art et la littérature de l'Allemagne; heureusement, la conscience juridique universelle aide à réveiller celle des Américains, si bien qu'il sera présenté sous peu au Congrès de Washington un projet de loi moins rigoureux qui sera salué par tout le monde.

«A mon avis, dit M. Müller, un peuple aussi fier et progressiste que le peuple américain ne doit pas se placer, sans amoindrir son prestige, au même point de vue en cette matière que la Russie et la Turquie, derniers soutiens d'un système vaincu. Les milieux américains intéressés comprendront également que le développement de l'art et de la littérature ne sera digne de la position civilisatrice de leur pays que si la protection efficace de toutes les œuvres littéraires et artistiques stimule, à son tour, la production nationale et si le pays, créant une concurrence libre pour tous, ne se livre plus à la spoliation d'autres États, particulièrement des États européens.»

En terminant son discours, M. Müller a relevé expressément le fait que la résolution du Reichstag n'est destinée en aucune manière à exercer une pression sur les autorités législatives des États-Unis; «elle constitue la demande amicale qu'adresse la représentation d'un peuple ami à une nation rattachée à la même civilisation, et à sa représentation légitime, de jeter aussi dans ce domaine un pont entre l'ancien et le nouveau monde et d'entourer de la protection légale nécessaire l'échange des biens intellectuels».

### Autriche

*Mouvement en faveur de la protection internationale des auteurs*

M. le docteur G.-F. Altschul dont nous avons signalé l'article préconisant l'entrée de l'Autriche dans l'Union internationale (v. numéro du 15 février, p. 26) est revenu à la charge en publiant un nouvel article en faveur de la même solution dans le *Neues Wiener Tagblatt*, du 31 octobre dernier<sup>(1)</sup>; il appelle cette solution «un postulat de la civilisation et des convenances exigées par le droit des gens». La piraterie, «résidu des idées du moyen-

<sup>(1)</sup> Reproduit dans trois numéros du *Börsenblatt*, 1906, n° 277, 278 et 279.

<sup>(2)</sup> *Loc. cit.*, p. 313.

<sup>(3)</sup> *V. Droit d'Auteur*, 1906, p. 25 et 52.

<sup>(1)</sup> Reproduit aussi dans *Oesterreichisch-ungarische Buchhändler-Correspondenz*, n° 46, du 11 novembre 1906.

âge», sied mal à l'Autriche qui ne devrait pas se laisser distancer par d'autres pays, la Roumanie, par exemple. Souffrent surtout de cette situation les compositeurs autrichiens dont les opérettes, chansons, marches et danses sont connues dans le monde entier, mais ne sont protégées, outre dans la monarchie, que dans les quatre pays avec lesquels celle-ci a conclu des traités, savoir l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Malgré les difficultés d'ordre intérieur, l'auteur de l'article ne renonce pas à l'espoir d'une prompte adhésion de l'Autriche à la Convention de Berne et il exprime, à cet égard, son entière confiance en l'énergie éprouvée du Ministre actuel de la Justice.

D'autre part, M. Wilhelm Müller, conseiller de commerce, a fait l'exposé intéressant que voici de l'état actuel si défectueux au point de vue de la protection des auteurs, spécialement dans les rapports avec les États-Unis<sup>(1)</sup>:

« En ce qui concerne nos relations avec les États-Unis d'Amérique, le commerce de la librairie, de l'art et de la musique n'a qu'un désir, c'est d'y obtenir une protection plus efficace de la production autrichienne; depuis des années on se plaint de l'absence de toute stipulation relative au droit d'auteur entre notre monarchie et les États-Unis, champ d'activité économique si vaste. La législation spéciale de ce pays rendra, il est vrai, assez problématique la simple réciprocité quant à la protection des livres, aussi longtemps qu'il maintiendra la *manufacturing clause*. Mais il n'en est pas ainsi pour les œuvres d'art et les compositions musicales; dans ce domaine, la simple réciprocité aurait une grande valeur pour les éditeurs. Tandis que la contrefaçon d'œuvres littéraires est peu considérable, — je ne connais, du moins, pas de plaintes à ce sujet. — le contraire a lieu par rapport aux publications artistiques et musicales qui avaient trouvé autrefois, pendant longtemps, un excellent débouché en Amérique. Or, notre monarchie n'ayant pas réglé d'une manière satisfaisante les relations avec l'étranger en matière de droit d'auteur et surtout n'ayant pas adhéré à la Convention de Berne ni conclu aucun traité avec les États-Unis, plusieurs éditeurs de musique se sont vus forcés d'établir des succursales ou de transporter en partie leur commerce dans l'Empire allemand lié avec ce pays par une convention. Quelle que soit la tournure qui sera donnée à nos rapports commerciaux avec les États-Unis, il y aurait lieu en tout cas de négocier avec eux le traitement national réciproque des auteurs. »

Nous rappelons que M. Carl Junker a, au dernier Congrès de Bucarest (v. p. 129), parlé en faveur de l'insertion de la clause de réciprocité dans la législation autrichienne en vue d'obtenir, sur cette base, une extension de la protection internationale, et il a

également exprimé le ferme espoir<sup>(1)</sup> que le Ministre actuel de la Justice d'Autriche réussira à améliorer notablement la situation dont souffre son pays selon les indications qui précèdent.

### France

#### *Action en faveur de la protection internationale des auteurs* (2)

Dans sa séance du 8 novembre dernier, le Syndicat des Sociétés littéraires et artistiques pour la protection de la propriété intellectuelle, ce gardien vigilant des droits des auteurs français dans le monde entier, a passé en revue l'état des rapports avec divers pays (Roumanie, États-Unis, Hollande) et après avoir pris connaissance de l'élaboration d'un nouveau texte de traité particulier entre l'Allemagne et la France, arrêté à la récente réunion de Paris (v. numéro du 15 octobre, p. 132), il a examiné la situation des auteurs et artistes français en Grèce. Le projet de loi sur le droit d'auteur, déposé dans ce pays par le Ministre de la Justice et voté en première lecture par la Chambre grecque le 1<sup>er</sup> avril 1900 (v. *Droit d'Auteur*, 1900, p. 112; 1901, p. 20), est tombé dans l'oubli, et la protection insuffisante du code pénal de 1833 subsiste toujours. Le Syndicat a décidé de prier le Gouvernement français d'entamer avec la Grèce des négociations en vue de la conclusion d'une convention entre les deux États et même, si possible, en vue de l'accession de cet État à l'Union. « Il n'est donc pas téméraire d'espérer — dit fort bien le procès-verbal de cette séance, et nous nous associons pleinement à ces paroles — que la Grèce, mère de la poésie et des arts, viendra bientôt se joindre, au sein de l'Union de Berne, aux nations dont les lettres et les arts lui doivent tant. »

#### *Une mesure préfectorale pour assurer la saisie des contrefaçons*

Il était arrivé plusieurs fois, ces temps derniers, d'après les journaux parisiens, que des commissaires de police de la capitale avaient refusé d'obéir à la réquisition d'auteurs, compositeurs, peintres ou dessinateurs, de saisir chez les éditeurs responsables les exemplaires de leurs œuvres reproduites sans leur autorisation.

Afin de prévenir ces refus, M. Lépine, préfet de police de Paris, a adressé à tous les commissaires de police du ressort de sa préfecture une circulaire pour leur rappeler que ces réquisitions parfaitement légales sont édictées dans le décret des 19 juillet 1793, qui n'a jamais été abrogé.

Dans ces conditions, M. Lépine a invité les commissaires à déférer dans l'avenir à toute invitation des auteurs. Ils devront non seulement saisir les exemplaires incriminés, mais se transporter dans les locaux où les contrefaçons auront été fabriquées en vue d'y saisir les autres exemplaires, ainsi que les clichés et les moules.

Cependant, c'est aux auteurs que la loi laisse le soin de poursuivre les contrefacteurs ou débitants d'objets contrefaits. C'est donc aux parties réclamantes à supporter les dépenses que les commissaires de police pourraient faire au cours de ces opérations.

Nous renvoyons, du reste, les intéressés à l'étude détaillée que nous avons consacrée à la question de la saisie dans le régime unioniste et dans les divers pays de l'Union (v. *Droit d'Auteur*, 1904, p. 14 et 25, et l'analyse de la loi française, p. 27 et 28).

### Roumanie

#### *Élaboration d'une loi nouvelle sur le droit d'auteur*

La sous-commission de trois membres qu'avait désignée la commission de douze membres nommée par le Gouvernement roumain avec mission d'élaborer un projet de loi destiné à améliorer la protection du droit d'auteur à l'intérieur et à préparer l'adhésion de la Roumanie à la Convention de Berne (v. *Droit d'Auteur*, 1906, p. 129), a rapidement avancé ses travaux. Grâce au zèle et à la compétence de M. T. G. Djuvara qui a été à la fois le rapporteur et le rédacteur de cette sous-commission, un projet de loi sur le droit d'auteur a été rédigé, approuvé par la commission gouvernementale avec des modifications insignifiantes et transmis au Ministère de la Justice. Cet avant-projet (*Ante Proiect de Lege asupra dreptului de autor*) se compose de 40 articles répartis en 9 chapitres; nous en rendrons compte aussitôt que le Parlement roumain en aura été nanti, ce qui ne saurait tarder, étant donnée la grande sollicitude dont cette affaire fait l'objet à la suite du dernier Congrès de Bucarest.

En même temps, M. Djuvara a rédigé un mémoire dans lequel sont exposés les avantages que l'adhésion à la Convention de Berne aurait pour la Roumanie; ce mémoire va être publié sous peu et est destiné à servir de base à l'exposé des motifs qui accompagnera un avant-projet de loi prévoyant cette adhésion. La Commission précitée avait, en effet, résolu par un avis favorable la question préalable qui lui avait été posée au début de sa première séance quant à l'opportunité et à l'utilité de faire entrer la Roumanie dans l'Union internationale et elle avait chargé M. Djuvara d'être son interprète à ce sujet. Ainsi la réforme de la protection nationale et internationale des auteurs en Roumanie a été confiée à d'excellentes mains.

(1) V. *ibidem*, p. 656, note.

(2) V. *Droit d'Auteur*, 1906, p. 39.

(1) V. *ibidem*, n° 43, du 24 octobre 1906.